

Abc8-2024

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:

- ☒ Abattage ☐ Élagage ☐ Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- ☒ risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
☐ entrave avérée à l'exploitation agricole;
☐ impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 12.01.2024 au 31.01.2024

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Cand Jean-Michel
Adresse: Rue Othon 6
Parcelle n°: 1305
Essence: Pommier basse tige
Diamètre à 1 m du sol: A 1 m. du sol : multibranches
Motif de la requête: Arbre centenaire, malade (voir notre mail du 3.11.23)
Date: 13.11.23 Signature: 

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant: figuier
Compensation validée par le service ☐ oui ☐ non
Autre proposition:

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE

pommier la moitié
des branches avec
champignons
santé précaire

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

- ☐ bon ☐ moyen ☒ mauvais ☐ investigation nécessaire

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).

ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue Basse 57 case postale 23 1422 Grandson Tél. 024 447 41 00 www.grandson.ch

